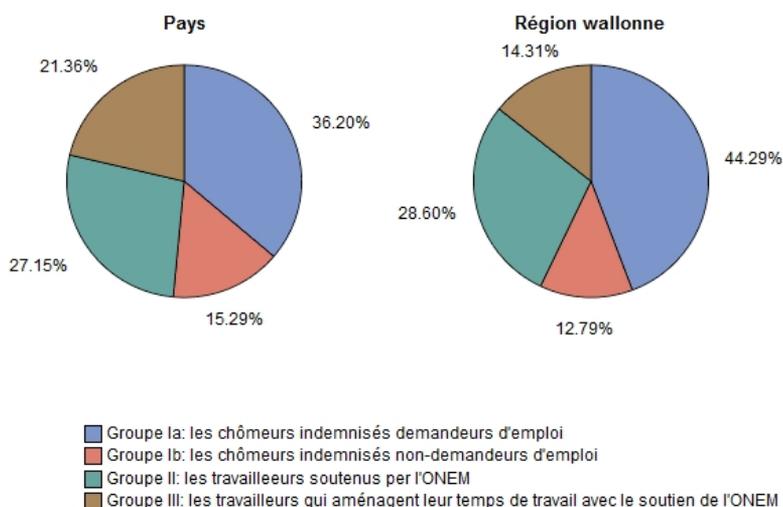


# Région wallonne



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	2.331.003	32,1
Assurés contre le chômage (2)	1.152.090	30,1
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	911.017	27,4
Taux du chômage (4)	16,3	

Activation de comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	325.867	47,6
Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	540.463	56,0
Suspensions et exclusions (6)	10.109	50,8

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	943.203	39,0
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	9.971	31,2
Dossiers litiges achevés	76.063	42,7
Contrôles achevés (8)	25.164	31,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	33.653	39,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	3.317,3	39,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	3.414,6	39,4
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	110,4	43,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	25,4	35,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)		Nombre	% par rap. au pays	
<b>Chômeurs indemnisés</b>	Hommes	140.829	39,2	
	Femmes	120.362	41,3	
	Total	261.191	40,1	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	104.611	43,8
		Femmes	89.403	46,2
		Total	194.014	44,9
		Après un emploi à temps plein	132.277	39,8
		Après études	61.736	61,5
		Travailleurs ayant charge de famille	62.794	48,1
		Isolés	46.926	43,5
		Cohabitants sans charge de famille	84.210	43,4
		Moins de 25 ans	31.183	53,5
		25 à 50 ans	114.890	43,4
		50 ans et plus	47.940	43,8
		Moins d'1 an	66.961	40,8
		1 à 2 ans	34.613	44,6
	2 ans et plus	92.439	48,4	
Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	6.990	33,5		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)		Nombre	% par rap. au pays	
<b>Chômeurs indemnisés</b>	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	1.645	37,1	
	Difficultés sociales et familiales	2.934	38,4	
	Chômeurs âgés	25.434	35,9	
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	27.621	25,8	
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	2.554	32,4	
<b>Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)</b>	Hommes	77.150	38,1	
	Femmes	53.736	38,2	
	Total	130.886	38,1	
	Chômeurs temporaires	56.167	33,3	
		dont suspension pour employés	874	37,3
	Gardien(ne)s d'enfants	1.148	36,5	
	Vacances-jeunes	357	13,0	
	Vacances seniors	14	6,7	
	Période non rémunéré dans l'enseignement	1.903	51,1	
	Soins d'accueil	21	20,8	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	21.533	41,7	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	29	35,5	
	Chômeurs avec dispense ALE	203	14,8	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	4	28,2	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	106	33,8	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	3.687	19,0	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	12.726	55,3	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	7.217	37,5	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	25.171	51,8	
	Complément de garde d'enfants	593	63,0	
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.	6	47,6	
	<b>Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM</b>	Hommes	19.229	22,2
		Femmes	46.260	25,2
Total		65.490	24,3	
Prépension à mi-temps		81	16,1	
ICP, interruption complète		1.452	28,0	
ICP, réduction de prestation		18.212	28,2	
Congés thématiques		14.694	21,9	
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		1.346	22,4	
Crédit-temps, réduction des prestations		29.704	23,4	
<b>Autres</b>	Prime de crise - Alloc. de licenciement	1.470	35,3	
	Total	315.095	38,6	
<b>Attestations</b>	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	216.009	39,6	
	Autres attestations	99.086	36,6	

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").

(6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.